

REGLEMENTATION

La Toxicité des Produits du Textile-Habillement

Au sein de l'Union Européenne

Les contraintes de plus en plus perceptibles, visant à garantir au consommateur averti, un produit sans danger, ont entraîné le développement et la superposition de réglementations, normalisations et labels qualité.

Afin de vous aider à mieux articuler les différentes obligations communautaires et nationales propres à chacun des 25 états membres de l'Union Européenne, des fiches pratiques vous permettent de cerner et distinguer les différentes obligations qui vous incombent en matière de toxicité des produits textiles.

- ✓ Qu'implique l'obligation générale de sécurité pour les produits du Textile/Habillement ?
- ✓ Quelles substances chimiques sont limitées ou interdites par la réglementation ?
- ✓ Comment utiliser les labels de qualité ?
- ✓ Quelles sont les disparités réglementaires entre les 25 Etats de l'Union Européenne ?
- ✓ A qui incombe la responsabilité de produits sains et sans danger pour le consommateur ?



→ Publication

→ Septembre 2004

→ Mise à Jour 2006

→ 350 € HT

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

- Sécurité et santé du consommateur de Textile/Habillement
- Superposition de textes communautaires et nationaux
- Rappel du régime légal de la sécurité générale des produits

GENERALITES

- Définitions
- Régime légal des substances à risques
- Labels de qualité

SUBSTANCES REGLEMENTEES

- Colorants
- Formaldéhyde
- Pentachlorophenol (PCP)
- Métaux lourds
 - . Nickel
 - . Cadmium
 - . Composés de métaux lourds : Chrome VI / Mercure / Etain
- Autres substances réglementées
 - . Produits Ignifugeants
 - . Amiante
 - . Phtalates
 - . Benzène
 - . Paraphines chlorées à chaîne courte

- . Nonylphenol
- . OGM

Pour chaque substance:

- Tableau récapitulatif
- Utilisation / Risques sur la Santé
- Dispositif communautaire
- Dispositifs nationaux particuliers
- Labels

PROCÉDURES D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

- Substances chimiques dans leur ensemble : **Projet Reach**
- Produits biocides
 - . Historique
 - . Implications dans le secteur
 - . Dispositif communautaire

BON DE COMMANDE

	Prix € HT	Prix € TTC (TVA à 5,5%)
• La Toxicité des Produits du textile-Habillement au sein de l'UE Etude de 115 pages publiée en Septembre 2004, mise à jour en 2006	350,00	369,25

Société : _____

Secteur d'activité : _____ Site Web : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

NIF : _____

Publications livrées avec facture dès réception du règlement à LA FEDERATION DE LA MAILLE

Ci-joint un chèque de : _____ €

Débitez sur ma carte de crédit le montant suivant : _____ €

VISA

DINERS

AMEX

Nom du porteur : _____

Numéro de la carte : _____

Date de validité : _____

Pour valider votre règlement de vente à distance, veuillez dater et signer :

Date : _____ Signature : _____

Si vous désirez payer par **virement net de frais bancaires**, voici nos coordonnées bancaires.

La Fédération de la Maille - BNP La Boétie - Code Banque : 30004 - Code Guichet : 00815

N° de compte : 00021484378-22

LA FEDERATION – EXPERTISE TEXTILE – 37/39, rue de Neuilly – 92110 Clichy – France

Tél. : +33 (0)1 49 68 33 50 – Fax : +33 (0)1 49 68 04 78

E-mails : sguerrieri@la-federation.com / fscherert@la-federation.com – Site Web : www.la-federation.com

Siret : 78435797200024 – APE : 911A – Organisme de formation : 11 92 11 81 892

**LA
FEDERATION**
Expertise Textile